

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°016-2025)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 02 mai 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le vendredi 02 mai 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 07 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu une communication orale,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **un décret** portant institution d'une immersion patriotique obligatoire pour les élèves admis aux examens scolaires.

L'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous (IPEQ) prévoit dans le cadre de sa composante 7 « **organisation de la discipline scolaire et de la propreté des établissements** », une immersion patriotique obligatoire pour les élèves admis aux examens scolaires.

Ce décret vise à instituer une immersion patriotique obligatoire au profit des élèves admis au Brevet d'études du premier cycle (BEPC), au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au Baccalauréat. Cette immersion se déroulera dans des centres de formation spécifiques et permettra d'inculquer aux bénéficiaires, en plus des connaissances scientifiques et techniques, des valeurs civiques, disciplinaires, patriotiques et des réflexes d'autodéfense à travers des formations théorique, physique et sportive.

La phase pilote débutera avec les élèves admis au Baccalauréat, session 2025.

Cette action s'inscrit dans la dynamique de la construction de la citoyenneté, de la refondation de la société burkinabè et du développement ou consolidation de la fibre patriotique.

L'adoption de ce décret consacre l'institution d'une immersion patriotique obligatoire pour les élèves admis aux examens scolaires au Burkina Faso, en vue de construire des modèles de citoyens et de patriotes qui impacteront positivement la vie de la Nation.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif à un projet de Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2026-2028.

Le DPBEP a pour objectif de renforcer la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les indicateurs macroéconomiques et financiers.

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2026-2028 a été conçu dans la perspective de l'élaboration du projet de Loi de finances initiale, exercice 2026, en s'appuyant sur trois scénarii : le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario de base.

Le scénario de base a été bâti sous l'hypothèse du maintien d'une bonne dynamique de la reconquête du territoire et d'une campagne agricole favorable. Ainsi, l'activité économique connaîtrait une croissance projetée à 7,2% en 2026, à 6,1% en 2027 et à 5,7% en 2028.

Les recettes budgétaires totales projetées sont de **3 431,5 milliards F CFA** en 2026, de **3 732,5 milliards F CFA** en 2027 et de **4 090,5 milliards F CFA** en 2028, soit un accroissement de 9,2%.

Les dépenses budgétaires totales se chiffraient à **3 918,3 milliards F CFA** en 2026, à **4 262,8 milliards F CFA** en 2027 et à **4 666,7 milliards F CFA** en 2028, soit un taux annuel moyen de progression de 9,1%.

Quant à l'épargne budgétaire, elle serait de **673,7 milliards F CFA** en 2026, correspondant à une amélioration de **114,6 milliards F CFA** par rapport à 2025. En 2027 et 2028, elle ressortirait respectivement à **857,1 milliards F CFA** et à **1 123,8 milliards F CFA**.

Enfin, le déficit budgétaire ressortirait à **486,8 milliards F CFA** en 2026, à **530,3 milliards F CFA** en 2027 et à **576,2 milliards F CFA** en 2028. Rapporté au Produit intérieur brut, le déficit représenterait 3,0% sur toute la période.

L'élaboration du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2026-2028 contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et des priorités du Gouvernement. Son élaboration tient compte du contexte national, international ainsi que des engagements internationaux du Burkina Faso.

Le deuxième rapport est relatif à **un projet de décret** portant autorisation de prise de participation de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso (CDI-BF) dans le capital social de la Société pharmaceutique PROPHARM SA.

Pour répondre efficacement à la demande en médicaments, l'Etat burkinabè a décidé d'acquérir la Société pharmaceutique PROPHARM SA par le biais de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso.

Ce décret autorise la CDI-BF à acquérir la totalité des parts de l'actionnaire majoritaire pour un montant de **140 millions F CFA** représentant 70% du capital social.

Cette acquisition vise à renforcer l'offre locale en produits pharmaceutiques et à réduire la dépendance du pays aux importations. Elle permet également d'optimiser la production de PROPHARM, d'améliorer la distribution des médicaments essentiels et de garantir un meilleur accès des populations aux soins de santé.

L'adoption de ce décret permet la prise de participation de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso dans le capital social de la Société pharmaceutique PROPHARM SA.

Le troisième rapport est relatif à **un projet de décret** portant nomination d'un Membre indépendant du Conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso (CDI-BF).

L'adoption de ce décret permet la nomination de Monsieur **Ragnagnewendé Stanislas Davy OUEDRAOGO**, Economiste, Membre indépendant au Conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso, pour un premier mandat de trois (03) ans.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du dispositif de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance.

Ce décret est une relecture du décret n°2017-0836/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 19 septembre 2017 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du dispositif de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance.

Cette relecture vise à améliorer le dispositif de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance notamment la correction des insuffisances relatives au suivi de la mise en œuvre des activités au sein des départements ministériels et des institutions.

Les principales innovations de ce décret sont :

- la suppression du Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance ;

- la création des Comités de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (CMABG) des ministères et institutions ;
- la prise en compte des Directeurs régionaux de la Fonction publique, des Directeurs généraux des études et des statistiques sectorielles et des Directeurs du développement institutionnel et de l'innovation des ministères à titre de membres observateurs du Conseil national de la Modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (CN-MABG) ;
- la tenue d'une session ordinaire unique du CN-MABG au plus tard à la fin du deuxième trimestre de chaque année.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de se doter d'un meilleur dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation des stratégies de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance.

II. COMMUNICATION ORALE

II. Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil le bilan de la 29^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), tenue du 22 février au 1^{er} mars 2025.

Cette édition a connu une forte participation des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, des universitaires, des professionnels des médias, des Hommes de culture et un fort engouement populaire.

A cette 29^e édition, plus de 625 séances de projection ont été réalisées en huit (08) jours dans les 12 salles retenues et 36 autres séances de projection ont eu lieu en plein air sur plusieurs sites à Ouagadougou et à Yako dans le cadre du « FESPACO hors les murs ». D'autres activités ont également été organisées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Au titre du palmarès officiel et des prix spéciaux, un montant de **178 000 000 F CFA** a été réparti aux lauréats.

Après 28 ans, le Burkina Faso a remporté le Grand prix, l'Etalon d'or de Yennenga 2025 dans la catégorie fiction long métrage avec le film « **KATANGA, la danse des scorpions** » du réalisateur Dani KOUYATE. Le Grand prix du Président du Faso du meilleur film burkinabè a été remporté par le film « **YIKIAN (Quittez)** » de Alidou BADINI.

Le FESPACO 2025 a connu également la participation des professionnels du cinéma et des cinéphiles de 53 pays du monde et a permis de faire de Ouagadougou en l'espace d'une semaine, une place forte de la culture et des identités panafricaines.

Le Conseil félicite les organisateurs pour leur engagement qui a fortement contribué à la réussite de cette biennale du cinéma africain.

III. NOMINATIONS

III. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Martin **BAKO, Mle 118 960 F**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Haut-commissaire de la province des Balé ;
- Monsieur Moussa **TRAORE, Mle 200 380 N**, Secrétaire administratif, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Préfet du département de Sanaba, province des Banwa ;
- Monsieur Amédée **PARE, Mle 75 585 S**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommé Préfet du département de Koudougou, province du Boulkiemdé.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Mamadou **OUEDRAOGO, Mle 210 801 S**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Institut des finances publiques du Burkina (IFPB).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Monsieur Eric Albert Wend-Pouiré **SAWADOGO, Mle 247 649 U**, Administrateur du cinéma et de l'audiovisuel, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Secrétaire général de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel ;
- Monsieur Tiraogo **YIOUGO, Mle 59 841 Z**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur des affaires financières de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel ;

- Monsieur Babou Eugène **IDO, Mle 238 398 F**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme des Banwa ;
- Monsieur Ernest **DAO, Mle 345 072 T**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme de la Kompienga ;
- Monsieur Sanou **DEMBELE, Mle 282 364 U**, Conseiller d'éducation, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme de la Kossi ;
- Monsieur Ahmed **OUEDRAOGO, Mle 238 610 X**, Conseiller en gestion du patrimoine culturel, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du Sanmatenga ;
- Monsieur Idrissa Oumarou **DICKO, Mle 86 416 F**, Professeur certifié des écoles, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du Soum.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

- Madame Hortence Evelynne **YELEMOU, Mle 92 947 Y**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Directrice de la Communication et des relations presse.

**E. AU TITRE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

- Monsieur Oumarou **ZALLE, Mle 257 190 V**, Enseignant-chercheur, catégorie P, 1^{er} échelon, est nommé Président de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) ;
- Monsieur Boukary **NEBIE, Mle 286 831 S**, Enseignant-chercheur, catégorie P, classe initiale, 3^e échelon, est nommé Directeur de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle (DIOSP).



www.sig.gov.bf

Le Porte-parole du Gouvernement,



Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon